



www.anqaev.fr



Juillet 2018

N° 2018 – 06

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 27 juin

Convocation pour 17h30, début 17h45

Présents : 25, Représentés : 8, Total : 33
quorum de 45 non atteint

AG extraordinaire démarrée à 18h00

Rapport financier et rapport moral approuvés à l'unanimité
Nombre de renouvellements d'adhésion : 17
Nouvelles adhésions : 3 (Blanc, Blot de la Fuente, Naud)

Rapport financier

- Membres : 89
- Recettes : 1.845 €
- Dépenses à fin mai : 1.280,20 €
- Solde banque + caisse : 564,80 €
- Dépenses engagées en juin (environ 310 € => Solde réel environ 250 €)

Rapport moral : document séparé ci-joint

Dans un premier temps, le Président de l'ANQAEV a rappelé les circonstances de la naissance de l'ANQAEV. Après un été 2016 où la pollution en provenance des navires avait atteint un pic insoutenable, plusieurs Conseils Syndicaux des immeubles touchés des quartiers du port et du Mont Boron se sont réunis en collectif, le 21 novembre 2016 donnant naissance à notre association le 7 avril 2017.

Le rejet implicite de nos demandes par la CCI durant l'été 2016, a entraîné une réponse d'abord médiatique dans Nice-matin le 14 août 2016, puis le 21 décembre 2016.

Ensuite il a fallu comprendre pourquoi une telle pollution, au moment où le diesel des véhicules terrestres est condamné publiquement, celui de 1.500 à 3.500 fois plus chargé en soufre des navires évoluant en Méditerranée est si facilement accepté par les autorités locales et nationales.

Pour commencer à peser sur les décideurs, collectivités territoriales et armateurs, nous nous sommes alliés à 12 associations de riverains des ports méditerranéens français, Paca - Marseille, Toulon, Nice, Corse – Ajaccio, Bastia, Occitanie –Port-Vendres, nous réunissant au sein d'une fédération de défense de l'environnement FNE-Paca.

Nous avons mené 45 actions médiatiques, dont plusieurs sur Nice : émissions radiophoniques, émissions télévisées, articles journalistiques tant dans les médias locaux, régionaux que nationaux.

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boîte 272, 06300 NICE
SIRET : 829 521 806 00010 ----- contact@anqaev.fr



www.anqaev.fr



Deux rapports et un dossier documentaire ont été adressés aux élus locaux, régionaux et nationaux, ainsi qu'à la Présidence de la République pour obtenir dans nos ports et sur nos côtes l'utilisation obligatoire du carburant thermique le moins polluant à 0,1% de teneur en soufre, nous alignant de la sorte sur la législation bien plus protectrice de la santé publique et de l'environnement des mers nordiques européennes.

Des négociations sont en cours, y compris au niveau de l'Union Européenne. Nous participons aux activités de la Commission Locale de Proximité et de l'Environnement du port de Nice où nous sommes représentés par notre Président et notre Secrétaire Général.

Des résultats concrets ont été obtenus avec plusieurs armateurs qui utilisent déjà le diesel marin à 0,1% de teneur en soufre dans le port de Nice. Mais cela reste insuffisant, en particulier avec la Corsica/Sardinia Ferries qui oppose une fin de non recevoir à nos demandes réitérées.

Questions réponses sur les activités de l'exercice écoulé

1 – L'électrification des quais est en discussion en raison des feuilles de route gouvernementales qui en prévoient l'exécution dans le cadre juridique de l'arrêt du Conseil d'Etat du 12 juillet 2017 et de la saisine de la Cour de Justice de l'Union Européenne par la Commission Européenne à l'encontre du Gouvernement français pour inaction face à la dégradation de la qualité de l'air.

2 – En réponse à la demande d'éclaircissement sur les différents carburants marins, après avoir répondu, le Président a proposé d'adresser directement par mail un tableau comparatif déjà inclus dans le rapport moral.

Actions communes avec d'autres associations et adhésions à d'autres associations fédératives

L'Accord unanime de tous les adhérents présents s'est réalisé sur la coopération avec les associations oeuvrant pour la même cause, y compris le FNE et AirPaca.

Adhésions payées en AG et au 7 juillet : 480 €, pour 22 adhérents

Fin de l'AG à 18h50 après les dernières questions

Cocktail convivial de 19h00 à 19h30

=> Afin de rester membres de l'ANQAEV pour la période juin 2018 à mai 2019, les adhérents de l'exercice écoulé (avril 2017- mai 2018) sont invités à renouveler leur cotisation avant **le 30 septembre 2018**, dès que possible afin de continuer à recevoir automatiquement notre publication "**Brèves de Lympia**".

Le Bureau de l'ANQAEV Daniel Moatti, Gérard Bonnes et Pierre Colt

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE
SIRET : 829 521 806 00010 ----- contact@anqaev.fr